Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Centre culturel "opderschmelz" de la Ville de Dudelange,
ayant son siège social à l'adresse Centre culturel - 1A, rue du Centenaire, L-3475 Dudelange
Ville de Dudelange, Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, L-3590 Dudelange,
enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro /.
(à biffer si non applicable), représentée par son bourgmestre, Monsieur Dan Biancalana,
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom:	Dan Biancalana	Nom:	
Fonction:	bourgmestre	Fonction:	
Date:	12 octobre 2022		
Cachet:			

VILLE DE DUDELANGE

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture